Le 13 octobre dernier, le Ministère de la Santé a diligenté une enquête de représentativité des associations
d'ostéopathe
s
.

Aujourd'hui, il en publie les résultats.

L'UFOF, demeure la principale organisation nationale d'ostéopathes en France parmi 20 associations ayant répondu
.
L
'UFOF
confirme ainsi sa légitimité à défendre les ostéopathes
auprès d
es pouvoirs publics
et
confirme sa position
d'
acteur
de référence
pour tr
availler sur les
questions
liées à la redéfinition de la profession.

Une enquête de représentativité, pourquoi ?

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des travaux de refonte de la réglementation de la formation en ostéopathie . En effet, lors des négociations nationales entre les pouvoirs publics et l
es professionnels,
l'a
dministration comme le gouvernement
ont souhaité
connaître les structures les plus à même de représenter ces professionnels
pour
définir les modalités de formation et d'exercice et envisager
ensuite
les futures dispositions régissant ces professions
.

Cette enquête est donc une analyse du paysage ostéopathique et vise à nommer les représentants des ostéopathes dans la commission nationale d'accréditation qui sera mise en place dès janvier.

La dernière enquête diligentée par le Ministère de la Santé datait de 2003.

Comment s'est articulée cette enquête ?

Les organisations professionnelles nationales des ostéopathes qui souhaitaient participer à cette enquête ont eu un délai de 6 semaines pour justifier leur classement parmi les

organisations nationales les plus représentatives .

Trois critères ont été pris en compte pour juger de la représentativité des organisations nationales : les effectifs d'adhérents à jour de leur cotisation, une ancienneté minimale de deux ans à compter de la date de dépôt légal des statuts, l'activité et l'expérience .

L'Union Fédérale des Ostéopathes de France

Créée en 1987, l'UFOF est reconnue organisation nationale représentative par le Ministère de la Santé en juill et 20 14 . Elle est la première organisation socioprofessionnelle s française d'ostéopathes avec près de 1 200 d'adhérents. Association très engagée dans les questions liées à la redéfinition de la profession d'ostéopathe, c 'est elle qui a œuvré , auprès du gouvernement , pour l'exonération de la TVA en 2007 et

l'
augmentation des heures de formation (3 520h) dans la loi HPST de 2009.

Les membres de l'UFOF bénéficient d'un label européen Eur Ost DO qui intègre les critères suivants :

- une formation de 5 ans (4 200 heures),

- le respect d'un code de déontologie,

- un exercice exclusif,

- d'une charte éthique

- un référentiel d'activité, mis en place par la Fédération Européenne des Ostéopathes (FEO).

Ce label européen est reconnu par l'Office d'Harmonisation dans le Marché Intérieur et par la Fédération Européenne des Ostéopathes. Il regroupe 12 000 ostéopathes à travers 16 pays européens.

www.osteofrance.com